



ANNEXE AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

HABITABLES 2021-2024
C N L R – 16/04/2023
[BOYARD TOUR]



Environ 20 NM
Grade : 5C - Code : CL

1. REGLES

- 1.1 L'épreuve est régie par les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*
1.4 Horaire et coefficient des marées à La Rochelle Pallice : PM 15h29 coeff 64 - BM 20h58 coeff 64

6. PROGRAMME DES COURSES ATTENTION DEPART DECALE à 12H

- 6.2 Le signal d'avertissement de la première course sera fait à [11h55].

9. LE PARCOURS sous réserve de changements apportés sur l'eau par le CC est ainsi défini :

Départ suivant §12

- Bouée sud Lavardin à laisser à bâbord
- Bouée Longe Boyard Nord à laisser à bâbord
- Bouée W Minimales à laisser à bâbord
- Bouée sud Lavardin à laisser à bâbord
- Arrivée suivant §14

Ce parcours sera rappelé ou modifié à la VHF au moins 15' avant le départ.

Chaque skipper doit détenir à bord la bibliothèque de parcours définis par le CNLR, le Comité de Course étant susceptible d'en choisir un (c'est une autre annexe des Instructions de course : [annexe PARCOURS](#))

10. MARQUES

Marques de départ	Marques de dégagement	Marques de parcours	Marques d'arrivée
Bâbord bouée des minimales Tribord : bateau comité	éventuelle	Sud Lavardin W Minimales Longe Boyard Nord	Bouée ouest minimales et phare du bout du monde

11. ZONES QUI SONT DES OBSTACLES

Les zones considérées comme des obstacles sont celles indiquées dans les arrêtés préfectoraux et les Instructions Nautiques du SHOM, tels que : Le zones Est, Ouest et Nord du plateau du Lavardin les abords du Fort Boyard, la zone du port de La Pallice ou les filières.

12. LE DEPART

- 12.1 La ligne de départ est matérialisée par le bateau comité à laisser à tribord, et la bouée W Minimales à laisser à bâbord
Bouée de dégagement éventuelle avec avertissement VHF par le CC
12.4 Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard 4 minutes après son signal de départ sera classé DNS.
12.5 Les bateaux identifiés OCS pourront être appelés sur le canal VHF une minute après le départ.
Parmi d'autres modalités, une procédure de départ au lièvre pourra être choisie.

14. L'ARRIVEE

- 14.1 Sauf décision différente du comité, la ligne d'arrivée est matérialisée par la bouée W Minimales à laisser à bâbord à moins de 3 longueurs et la pointe du phare du Bout du Monde à laisser à tribord.
14.2 Chaque concurrent doit noter son heure d'arrivée en heure légale (heures GPS en heures minutes et secondes) et la transmettre par VHF au bateau comité dans les dix minutes de son arrivée.

19. REGLES DE SECURITE (rappel de l'avis de course et des instructions de course générales et communes à toutes les courses cf le site web du CNLR ou l'affichage au club)

- 19.1a Une VHF en état de fonctionnement est obligatoire pour tout bateau.
19.1b Emargement par appel VHF des bateaux et équipages sur l'eau par le Comité de course avant le départ de la première course de la journée.
19.1c Le port de brassière est obligatoire pour les concurrents naviguant en solitaire. L'administration des affaires maritimes recommande le port permanent pour tous.

- 19.2 Un bateau qui abandonne une course doit le signaler au comité de course aussitôt que possible.
19.3 **CANAL VHF [74]**.

ARBITRE DESIGNE :

Président du comité de course [**Ghislain, FOURNIER**] - tél :06 71 50 38 30

Bateau Comité : Dufour 34 E Perf : **KIND OF BLUE**

Proclamation des résultats, remise des prix et pot de l'amitié au club environ 30 minutes après l'arrivée du dernier bateau.